



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



La Fédération Cinov est la fédération des métiers de la prestation de services intellectuels, regroupant les entreprises du conseil, de l'ingénierie, du numérique, et intégrant une approche responsable à travers ses actions. Engagée en faveur d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), la Fédération Cinov joue un rôle clé dans l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus durables et éthiques, notamment en matière de transition numérique et écologique.

Contact : Véronique MARTENS
martens@cinov.fr

Le point de vue de la Fédération Cinov sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

La Fédération Cinov salue l'intégration de l'empreinte carbone française dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), en complément de l'inventaire territorial des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette évolution positive de la SNBC permet de mieux appréhender la part des émissions importées, qui représente aujourd'hui plus d'un tiers des émissions territoriales.

Nous apprécions également l'ambition affichée par la SNBC d'aligner la trajectoire nationale sur une réduction de -40% à -50% des émissions de GES d'ici 2030. Toutefois, nous notons que cet objectif, bien qu'ambitieux, reste en deçà du seuil de -55% fixé par le Pacte Vert européen pour la même échéance.

Dans un contexte d'urgence climatique avérée, il est crucial d'articuler ces objectifs avec des modalités opérationnelles, telles que l'instauration de budgets carbone à l'échelle nationale et sectorielle. Ces budgets doivent refléter non seulement les objectifs à long terme pour 2050 mais également les étapes intermédiaires essentielles à l'horizon 2030. Cette approche garantit une mobilisation cohérente et progressive des acteurs vers une économie bas-carbone.

Enfin, cette stratégie offre une opportunité unique de renforcer les synergies entre les mesures d'atténuation, les initiatives d'adaptation au changement climatique la préservation de la Biodiversité et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'encadrement de la stratégie nationale

Assurer la stabilité des textes réglementaires

Pour parvenir aux objectifs de l'Accord de Paris, l'Etat doit **maintenir ses financements sur le long terme**, en s'appuyant sur des engagements pluriannuels d'une durée minimale de 10 ans. Il faut ainsi **cesser le « stop and go » des politiques publiques** de ces dernières années qui a engendré une inefficacité à tous les niveaux. Si la France est précurseur dans l'action environnementale, son économie est menacée par ce manque de stabilité réglementaire. Celle-ci est un levier essentiel pour assurer la compétitivité et la résilience des entreprises en leur permettant de planifier leurs investissements à long terme et réduisant les coûts liés aux ajustements fréquents.

Le service public de la rénovation de l'habitat en est un des exemples, ayant sur ces dernières années plusieurs fois changé de nom, de format, de modalités d'accompagnement et de financement. Une réglementation stable renforcerait la confiance des acteurs économiques ainsi que celle des Français dans les institutions publiques, permettant un environnement propice à l'investissement et à la coopération.

Enfin, on constate également une sur-administration des dépenses, qui mobilise souvent trop de moyens au détriment de l'action. **Les charges administratives des entreprises pourraient être allégées et leur fonctionnement simplifié.**

Mesurer – contrôler - sanctionner

Pour garantir l'efficacité des politiques publiques, il est crucial **d'instaurer des mécanismes clairs de mesure, de contrôle et de sanction**. Les outils de suivi doivent permettre de vérifier régulièrement l'impact réel des actions entreprises par les entreprises, en identifiant les écarts par rapport aux objectifs fixés. Une telle transparence renforce la crédibilité des politiques environnementales et assure une meilleure allocation des ressources publiques et privées. Les sanctions, lorsqu'elles sont nécessaires, devraient être équitables et proportionnées, visant à corriger les comportements déviants sans pénaliser excessivement des acteurs de bonne foi. Simultanément, ces mécanismes doivent **inclure des incitations positives** pour récompenser les entreprises les plus performantes, créant ainsi un cercle vertueux qui stimule l'innovation et l'adhésion des acteurs économiques.

Les impacts socio-économiques de la SNBC-3

Coûts et mesures d'impact pour les entreprises

La France a pris le leadership européen en matière de Finance Durable. Il est essentiel qu'elle garde ce leadership de manière à assurer un financement pérenne des mesures nécessaires à la transition, à savoir qui s'appuie sur l'Etat, le secteur financier et les entreprises. Or leur pleine implication nécessite une prise en compte attentive de leur capacité à s'adapter dans un contexte économique marqué par des contraintes croissantes.

De même, les entreprises jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs, notamment dans les domaines de la rénovation énergétique, la gestion des ressources et des écosystèmes, l'industrie, le transport et la décarbonation de l'économie. La puissance publique doit impérativement **anticiper les coûts et les impacts pour ces acteurs privés** afin de leur offrir les moyens de s'engager efficacement dans cette transition. Cela inclut par exemple **l'élaboration de modèles économiques viables qui intègrent les surcoûts liés à des investissements verts**, ainsi qu'une réduction des charges administratives souvent disproportionnées par rapport aux bénéfices attendus. En soutenant les entreprises par des dispositifs incitatifs, comme des aides à l'investissement ou des allègements fiscaux, l'Etat pourrait maximiser leur engagement tout en minimisant les risques d'abandon ou de ralentissement des projets.

Evaluer l'impact social

Il s'agit d'éviter l'écueil de la taxe carbone qui avait raté le virage de l'impact social avec l'absence d'une potentielle redistribution. Fort de cette expérience la SNBC doit **évaluer l'impact social de chaque disposition** afin d'orienter les actions vers des compensations sociales. Cela permettrait de rendre les mesures cohérentes avec d'autres politiques publiques et avant tout acceptables ; en un mot, viables.

L'apport de l'ingénierie

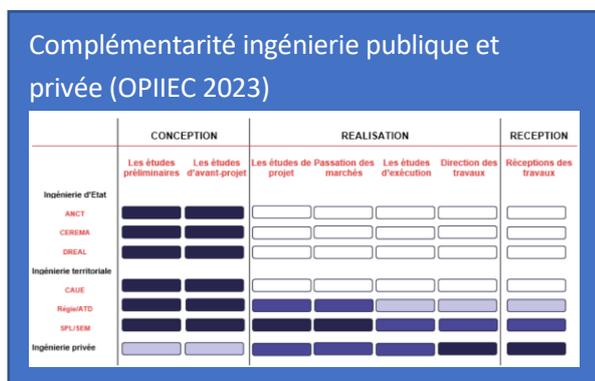
L'apport de l'ingénierie privée

Les enjeux environnementaux méritent de la pédagogie, du temps de vulgarisation, d'explication, d'interprétation. L'ingénierie met à disposition les connaissances et les compétences de tous ses métiers pour les expliquer et les transformer en éléments concrets : des actions, des projets, des

investissements, des choix visionnaires. L'ingénierie est un moyen absolument nécessaire pour rendre concrète une politique environnementale ambitieuse. L'Etat doit s'appuyer sur ses opérateurs (tels l'ADEME et le CEREMA), dont l'expertise est reconnue, pour piloter ses politiques et soutenir le développement d'outils. Il doit garantir leurs moyens d'action et cadrer leurs modalités d'intervention pour qu'elles n'entrent pas en concurrence avec les acteurs privés.

Néanmoins **l'ingénierie publique doit rester au service de ces ambitions par une action complémentaire à l'ingénierie privée**. Il est en effet fondamental de rappeler la place de celle-ci dans ces missions d'accompagnement, en particulier pour l'aide à la décision : études, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre...

En janvier 2023, une étude de l'Observatoire paritaire de la branche BETIC (OPIIEC) indique que 85 % des clients publics se disent satisfaits des services de l'ingénierie privée. Les collectivités mobilisent leurs compétences internes ou les structures d'ingénierie (para)publiques dans les phases amont des projets tandis que le recours à des bureaux d'études privés intervient dans un second temps souvent en matière de performance énergétique, d'accessibilité et de modernisation.



De plus l'ingénierie privée, dominée par des TPE-PME apporte des solutions de rupture, notamment fondées sur la nature pour changer notre paradigme. L'objectif est de rentrer dans le triptyque « Sobriété - Efficacité énergétique - Energies décarbonées », dont le renouvelable, qui est la seule solution pour atteindre la neutralité carbone.

Ecosystèmes collaboratifs

Dans le domaine de la construction, l'un des secteurs les plus polluants, il est essentiel de s'appuyer sur des process numérisés tels que le BIM pour concevoir des bâtiments aux performances optimales. Néanmoins seule une interopérabilité garantie des données avec

les applications permet de simuler aisément ce type de projets, ainsi que leurs impacts environnementaux. Bien que la réglementation sur l'interopérabilité existe, sa mise en œuvre reste insuffisante, faute de langage commun et de la dépendance excessive aux applications. Nous œuvrons pour la **mise en place d'outils interopérables, accessibles à tous**, plutôt que de dépendre d'applications incontournables pour chaque étape d'un projet. La **prescription dans les marchés publics de l'utilisation de communs numériques (bibliothèques partagées, connecteurs open sources...)** en combinaison avec des **outils numériques sobres**, constituerait une étape clé pour la transition environnementale de ce secteur.

L'impact du numérique

Décarboner le numérique

Le numérique est un levier incontournable de la transition énergétique en aidant tous les secteurs à se décarboner grâce à son potentiel d'optimisation des ressources. Cependant, il est crucial de reconnaître que ce même secteur est loin d'être neutre. Son impact environnemental croît de manière exponentielle, notamment avec le développement accéléré de l'intelligence artificielle, qui intensifie la consommation énergétique et l'exploitation des ressources naturelles. Il devient impératif **d'engager une décarbonation ambitieuse du numérique** pour qu'il soit cohérent avec les objectifs globaux de durabilité.

Plusieurs leviers peuvent être actionnés :

- faire évoluer la réglementation existante pour le verdissement des datacenters ainsi que la sensibilisation aux usages sobres et vertueux des données ;
- Initier des mécanismes permettant d'orienter les acteurs de la donnée à limiter les impacts de leurs activités.

La Fédération Cinov invite l'Etat français à considérer le secteur du numérique non plus comme un simple outil transversal mais bien comme un acteur qui doit limiter lui-même ses impacts environnementaux.

Conclusion

En conclusion, atteindre les objectifs ambitieux de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) requiert des engagements solides et cohérents. La stabilité des cadres réglementaires, l'adoption d'une gouvernance pluriannuelle et la simplification des dispositifs administratifs sont des leviers indispensables pour renforcer la confiance des acteurs économiques et institutionnels. Ils offrent également les conditions nécessaires à des investissements efficaces et durables. Cette démarche globale ne saurait être complète sans une évaluation rigoureuse des impacts socio-économiques et une juste répartition des efforts pour garantir une transition inclusive et équitable.

Pour assurer une transition réussie, l'État doit s'appuyer sur une ingénierie complémentaire entre les secteurs public et privé. À cela s'ajoute l'urgence de décarboner le secteur numérique et de promouvoir des pratiques interopérables et efficaces qui limitent l'impact environnemental tout en maximisant la performance technologique.

Face au dérèglement climatique, les moyens prévus pour la décarbonation peuvent être déployés en veillant à ce qu'ils ne présentent pas d'inconvénients pour les autres préoccupations environnementales et sociales.